



## LÉGALES

Sanctionnement conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

### ANNONCES ADMINISTRATIVES

### ENQUÊTES PUBLIQUES



## RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE Centre Développement & Ingénierie de Nancy

Communes de **COMPERTRIX** et **FAGNIERES**  
Département de la Marne

### AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Raccourcissement du poste de transformation de la société Fagnières HTB Energies au poste électrique de Compertrix via une nouvelle liaison souterraine à 63 000 volts  
Compertrix - Fagnières

Réseau de Transport d'Électricité (RTE) tiendra à la disposition du public un dossier présentant le raccourcissement du poste de transformation de la société Fagnières HTB Energies au poste électrique de Compertrix via la construction d'une nouvelle liaison souterraine à 63 000 volts Compertrix - Fagnières.  
En application de l'article L. 323-3 du code de l'énergie, une consultation du public sur le dossier de déclaration d'utilité publique est organisée dans la mairie des communes traversées par l'ouvrage, pendant une durée qui ne peut être inférieure à quinze jours, afin d'évaluer les éventuelles observations que le projet pourrait porter à la propriété privée.  
Le dossier de demande de DUP, comportant notamment :

- Un mémoire descriptif.
  - Un plan de situation au 1/25 000ème
  - Un plan d'ensemble au 1/5 000ème
  - Un plan parcellaire
  - Un plan de coupes des ouvrages
- sera déposé avec un registre en mairie des communes de **COMPERTRIX** et **FAGNIERES** du 22 août 2023 au 05 septembre 2023 inclus soit 15 jours consécutifs. Il sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.  
Chacun pourra consigner ses observations sur le registre ou les formuler par écrit à RTE et déposer le pli en mairie de **COMPERTRIX** et **FAGNIERES**.  
RTE dressera le bilan de la consultation du public qui sera adressé à la préfecture de la Marne en vue de l'obtention de la déclaration d'utilité publique de l'ouvrage à construire.

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de Communes **PERTHOIS BOCAGE ET DER**

**PORTRAIT SUR LES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT  
THIEBLEMONT**  
Communes de **DOMPREMY-HAUSSEMENT-HEILTZ LE HUTIER -ORCONTE-**

Par arrêté communal n° 2023.01, Mme la Présidente de la Communauté de Communes Perthois Bocage et Der a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les zonages d'assainissement des communes de **DOMPREMY- HAUSSEMENT - HEILTZ LE HUTIER - ORCONTE - THIEBLEMONT**.

- La délimitation des zones d'assainissement a pour but :
- La définition des zones affectées par les équipements en temps de pluie (Code Général des Collectivités Territoriales - article L.2224-10)
- L'enquête sera ouverte du 29 Août au 27 septembre 2023, soit 30 jours consécutifs.
- Monsieur **Romain RAVIART**, Officier de l'Armée de terre en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Mr le Vice-Président du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.
- Le dossier de zonage d'assainissement et les pièces qui l'accompagneront seront consultables :
- Sur internet à l'adresse suivante : <https://cc-perthoisbochageetder.fr>
- A la mairie de chaque commune concernée et au siège de la Communauté de Communes Perthois Bocage et Der, aux heures habituelles d'ouverture.
- Consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet à la mairie de Thieblemont-Faremont et au siège de la Communauté de Communes Perthois Bocage et Der à Saint Remy en Bouzemont.
- Adresser ses observations par courriel à l'attention du commissaire enquêteur sur les adresses mail suivantes :

- [c.dompremy@orange.fr](mailto:c.dompremy@orange.fr)
- [mairie@haussement.fr](mailto:mairie@haussement.fr)
- [heilz-le-hutier@wanadoo.fr](mailto:heilz-le-hutier@wanadoo.fr)
- [mairieorconte@wanadoo.fr](mailto:mairieorconte@wanadoo.fr)
- [mairie.thieblemont-faremont@wanadoo.fr](mailto:mairie.thieblemont-faremont@wanadoo.fr)
- [cc-perthoisbochageetder@orange.fr](mailto:cc-perthoisbochageetder@orange.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :  
- Le lundi 4 septembre 2023 de 10 h à 12 h à la mairie de **THIEBLEMONT - FAREMONT**  
- Le samedi 16 septembre 2023 de 10 h à 12 h à la mairie de **THIEBLEMONT - FAREMONT**

- Le mercredi 27 septembre 2023 de 10 h à 2 h à la CC Perthois Bocage et Der à **SAINT REMY EN BOUZEMONT**  
L'élaboration du zonage d'assainissement n'est pas soumise à évaluation environnementale en application de l'article R.122-18 du code de l'environnement ; L'avis de l'autorité environnementale est cependant joint au dossier.  
A l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport qui sera tenu à la disposition du public à la mairie de chaque commune concernée et au siège de la communauté de communes.  
Après la remise du rapport, le conseil communalitaire se prononcera par délibération sur l'approbation du zonage d'assainissement des communes de **DOMPREMY - HAUSSEMENT - HEILTZ LE HUTIER - ORCONTE - THIEBLEMONT**.

Publiez vos annonces légales  
dans nos supports habituels !

Contactez-nous

[serviceclientslegales@rosselconseil.fr](mailto:serviceclientslegales@rosselconseil.fr)

0 970 808 612



L'union



Direction départementale des territoires

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande de permis de construire déposée par la société CPES Chânel, en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire des communes d'Hautleville et de Sapignicourt.

Une enquête publique est ouverte, **le lundi 4 septembre 2023, à 10h00, au samedi 7 octobre 2023, inclus, jusqu'à 12h00**, par arrêté préfectoral n° 2023-EP-139-IC sur la demande de permis de construire déposée par la Société CPES Chânel, dont le siège social est situé à : 330 rue du Mouretet, 64000 AVIGNON, en vue de créer une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire des communes d'Hautleville et de Sapignicourt.

A cet effet, l'intégralité du dossier, notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale en date du 3 avril 2023, sera déposée aux mairies d'Hautleville et de Sapignicourt, ou chacun pourra en prendre connaissance pendant 34 jours consécutifs, soit du **lundi 4 septembre 2023, à 10h00, au samedi 7 octobre 2023 inclus, jusqu'à 12h00** aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies d'Hautleville et de Sapignicourt. L'intégralité du dossier sera également consultable sous forme électronique :

- en mairie d'Hautleville (siège de l'enquête publique) sur un ordinateur/une tablette mis à disposition du public ;
  - sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne ([www.mame.gouv.fr](http://www.mame.gouv.fr) / Publications / Enquêtes publiques / Enquêtes publiques urbanisme).
- Les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur le registre à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en mairies d'Hautleville et de Sapignicourt aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :
- par correspondance, à la mairie d'Hautleville (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera auxdits registres lors des permanences prévues aux dates indiquées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2023-EP-139-IC ;
  - par voie électronique à : [participations-public@mame.gouv.fr](mailto:participations-public@mame.gouv.fr). Les observations transmises par voie électronique seront communiquées par la Direction départementale des territoires au commissaire-enquêteur.

Il ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur que les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le **samedi 7 octobre à 12h00**.  
M. François DESANJIS, retraité du secteur agricole, désigné en qualité de commissaire enquêteur par l'ordonnance susvisée, siègera, à la mairie d'Hautleville et de Sapignicourt aux dates et heures indiquées ci-dessous afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés.

En mairie d'Hautleville :

- le **lundi 4 septembre 2023, de 10h00 à 12h00**
- le **mardi 19 septembre 2023, de 10h00 à 12h00**
- le **jeudi 5 octobre 2023, de 16h00 à 18h00**

En mairie de Sapignicourt :

- le **mardi 5 septembre 2023, de 16h00 à 18h00**
- le **vendredi 22 septembre 2023, de 16h00 à 18h00**
- le **samedi 7 octobre 2023, de 10h00 à 12h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires ou aux mairies d'Hautleville et de Sapignicourt.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande de permis de construire déposée par la Société CPES Chânel.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet.

Des informations peuvent être demandées soit :  
- auprès de M. Hugo CORNUEL par courriel : [hugo.cornuel@energyfinance.eu](mailto:hugo.cornuel@energyfinance.eu) ou M. Arnaud GOUPIL par courriel : [arnaud.goupil@energyfinance.eu](mailto:arnaud.goupil@energyfinance.eu), ou par voie postale à la SA CPES Chânel, dont le siège social est situé : 330 rue du Mouretet, 64000 AVIGNON.  
- auprès de la Direction départementale des territoires, soit par mail à l'adresse [participationspublic@mame.gouv.fr](mailto:participationspublic@mame.gouv.fr), soit par voie postale à DDT 51 - Service environnement (Unité procédures environnementales) et service urbanisme (pôle application du droit des sols) 40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Chef du Service environnement  
Signé : **Raynald VICTOIRE**



L'union

COLLECTIVITÉS | MAIRIES | PRÉFECTURES

Découvrez



serviceclientslegales.fr

La plateforme de dématérialisation  
de vos registres de consultation,  
enquêtes publiques et PP/PE

Contactez-nous

[serviceclientslegales@rosselconseil.fr](mailto:serviceclientslegales@rosselconseil.fr)



L'union

# 75 ANNÉES

✓ Aux côtés de  
plus de  
**1 500 clients**

✓ Et plus de  
**200 journaux**  
**partenaires**

**Vous aussi, faites partie  
de nos clients !**

Contactez-nous



[serviceclientslegales@rosselconseil.fr](mailto:serviceclientslegales@rosselconseil.fr)



0 970 808 612